

L'an DEUX MIL SEIZE
CINQ AVRIL à 20 H 30

Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M.CARRAS Stéphane, Maire

Date de convocation : 30/03/2016

Présents : MM. Stéphane CARRAS, Etienne MAUGICE, Gaëtan BROUARD, Bernard GLABACH, Christian FOURNIER, Benjamin CHAMPION, Max MICHAUD, MMES Agnès BISSARDON, Yannick MAREAU, Dominique LECERF, Edith BELLET.

Absents excusés : M. Franck GEYMET, Mme Annie SECCO, M. Bernard CLECHET (pouvoir à M. Bernard GLABACH), M. Alain ALLEC (pouvoir à Mme Agnès BISSARDON).

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 11

Pouvoir de vote : 2

Votants : 13

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Approbation du compte de gestion 2015
- Approbation du compte administratif 2015
- Affectation des résultats 2015
- Vote des taux des taxes d'habitation et foncières pour 2016
- Vote du budget primitif 2016
- Attribution des subventions aux associations
- Tarifs de location de la salle
- Questions diverses

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite également aborder dans les questions diverses la venue de l'athlète Marie Amélie LE FUR pour l'inauguration du city stade.

Les conseillers souhaitent également aborder en questions diverses :

- Mme Yannick MAREAU : CMJ
- Mme Edith BELLET : compte-rendu des manifestations culturelles prévues au mois de juin
- M. Bernard GLABACH : fermeture accès Place des Dauphins devant l'immeuble de la « Ferme du Bourg »

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation.

DELIBERATION N° 2016-07

Objet : Approbation du compte de gestion 2015

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N° 2016-08**Objet :****Approbation du compte administratif 2015**

Sous la présidence de Mme Agnès BISSARDON, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	442 491,52 €
Recettes	527 918,34 €
Résultat comptable de l'exercice 2015 (excédent)	85 426,82 €
Reprise de l'excédent 2014	83 723,81 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement (excédent)	169 150,63 €

Section d'investissement

Dépenses	149 395,23 €
Recettes	114 090,12 €
Résultat comptable de l'exercice 2015 (déficit)	- 35 305,11 €
Reprise du déficit 2014	- 10 373,46 €
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit)	- 45 678,57 €

Solde des restes à réaliser reportés dépenses/recettes :	- 147 015,03 €
Besoin de financement :	192 693,60 €

Hors de la présence de M. Stéphane CARRAS, maire et ordonnateur, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2015.

DELIBERATION N° 2016-09**Objet :****Affectation du résultat de fonctionnement 2015**

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat comptable de l'exercice 2015 (excédent)	85 426.82 €
Reprise de l'excédent 2014	83 723.81 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement (excédent)	169 150.63 €

Section d'investissement

Résultat comptable de l'exercice 2015 (déficit)	- 35 305.11 €
Reprise du déficit 2014	- 10 373.46 €
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit)	- 45 678.57 €

Solde des restes à réaliser reportés dépenses/recettes :	- 147 015,03 €
Besoin de financement :	192 693,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés », la somme de

169 150.63 €

DELIBERATION N° 2016-10

Objet :

Vote des taux des taxes d'habitation et foncières pour 2016

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 modifiée portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices.

Considérant que les taux d'imposition pour l'année 2015 s'établissaient de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 11.88 %
- Taxe sur le foncier bâti : 19.24 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 38.15 %

Après avis de la commission « finances » et considérant que la commune entend poursuivre son programme d'investissements sans augmenter la pression fiscale :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :

- Taxe d'habitation : 11.88 %
- Taxe sur le foncier bâti : 19.24 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 38.15 %

DELIBERATION N° 2016-11

Objet :

Vote du budget primitif 2016

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 arrêté lors de la réunion de la commission des finances comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	506 929,00 €	506 929,00 €
Section d'investissement	1 368 309,83 €	1 368 309,83 €
TOTAL	1 875 238,83 €	1 875 238,83 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances,
Vu le projet de budget primitif 2016,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	506 929,00 €	506 929,00 €
Section d'investissement	1 368 309,83 €	1 368 309,83 €
TOTAL	1 875 238,83 €	1 875 238,83 €

DELIBERATION N° 2016-12

Objet :

Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2016 aux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour :

Décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Football Club de la Varèze 1 500,00 €

- Tarifs de location des salle :

Mme Agnès BISSARDON informe le Conseil qu'une association extérieure à Montseveroux a demandé à louer la salle Mille-Fleurs. Le problème est qu'aucun tarif n'a été fixé pour la location de cette salle à des associations extérieures.

Majoritairement, les élus ne sont pas pour la location à des associations extérieures de la salle Mille-Fleurs dans la mesure où celle-ci est déjà très demandée par les associations locales.

Mme BISSARDON indique ensuite que les tarifs de la salle d'« Honneur » serait également à revoir et qu'il conviendrait de mettre en place un « vrai » état des lieux. Un groupe de travail est constitué par Mmes Edith BELLET, Dominique LECERF et MM Stéphane CARRAS et Etienne MAUGICE,

Questions diverses

- CMJ : Mme Yannick MAREAU indique que la date des élections du CMJ a été fixée au 27 mai de 16h00 à 18h30. Les candidats auront jusqu'au 13 mai pour déposer leur candidature et les panneaux d'affichage devront être sortis du 13 au 27 mai.

Une rencontre avec l'institutrice des CM est prévue le 6 mai.

Le journal du CMJ sera normalement terminé fin mai. Il faudra prévoir l'impression d'environ 450 exemplaires.

Le 8 avril aura lieu l'inauguration des tables de pique-nique qui sera suivie d'un repas qui sera pris ensemble à la salle Mille-Fleurs (pizzas à commander).

- Festivités de l'été : le feu d'artifice aura lieu le 20 juillet pour l'ouverture du festival. M. Etienne MAUGICE se charge de rencontrer le commercial de PYRAGRIC pour la commande.

Mme Edith BELLET indique que la fête de la musique aura lieu le 25 juin selon la même organisation que l'année dernière (en continuité de la kermesse de l'école). Le groupe pop rock CIMARRON a été retenu (700 €). Le groupe est autonome au niveau de la sonorisation.

Mme BELLET informe le conseil que pour la soirée du 20 juillet Marie-Pierre JURY a proposé un groupe d'une vingtaine de musiciens. Thème : musique de films. La sonorisation et l'éclairage seraient à prévoir. Marc CHAUVEAU prendrait le relais pour assurer l'animation après ce concert et pourrait donc prendre en charge la sonorisation de la première partie de soirée.

Cinéma en plein-air : le 5 août sera diffusé dans la cour du Château le film « Chocolat ». La partie financière est prise en charge par la CCTB.

- Journées du patrimoine : elles auront lieu le 18 septembre 2016. A partir de 15h00, concert avec la chorale « Chanteval » et le groupe « Sacs à Sax » (250€).

- Place des Dauphins : M. Bernard GLABACH indique que certaines personnes vont se garer devant la poste alors que le parking est à côté. Pour remédier à cette gêne, il informe le Conseil que des plots vont être installés afin de fermer l'accès aux véhicules. Il précise qu'un plot sera équipé d'une clef pompier afin de permettre aux services de sécurité et secours de passer.

- Venue de Marie-Amélie LE FUR : M. Stéphane CARRAS indique que l'athlète sera présente dans la région lyonnaise fin juin. Il est envisagé de donner son nom à l'équipement multi-sports. M. CARRAS est en attente de précision, notamment sur la durée de son intervention sur la commune.

- Appel d'offres équipement multi-sports : M. Gaëtan BROUARD indique que 5 offres ont été remises pour la partie terrassement et une seule pour l'équipement multi-sports. Après analyse des offres, les marchés ont été attribués à l'entreprise Buffin pour la partie terrassement et à l'entreprise Transalp pour l'équipement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h00.